

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECOR-012-14745/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention à la CCIAMP dans le cadre de l'Appel à Projet Hub Muteco en faveur de l'appui au recrutement suite aux mutations économiques des chantiers navals de la Ciotat - Approbation d'une convention - MGDIS n°5631**

**66056**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de sa politique d'action en matière d'emploi, d'attractivité économique des filières d'excellence et de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée, la Métropole entend établir des relations avec toute personne physique ou morale dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ces domaines.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda du Développement économique voté en juin 2022 qui consacre le soutien aux démarches d'anticipation en besoins de formations et d'emplois.

La Métropole est par ailleurs engagée dans la structuration et la dynamisation de la filière maritime, notamment au travers de son implication dans le développement du chantier naval La Ciotat Shipyards et des activités connexes, créateurs de valeurs et d'emplois sur le territoire.

En vertu de l'article L.710-1 du Code de Commerce, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aix Marseille Provence a une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics ou des autorités étrangères. Elle contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations en remplissant, toute mission de service public et toute mission d'intérêt général nécessaire à l'accomplissement de ces missions. A cet effet, la Chambre de Commerce et d'Industrie peut assurer notamment des missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des entreprises, ainsi que des missions de développement de la formation professionnelle.

La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) PACA a lancé en mai 2022 un appel à projet (AAP) pour l'accompagnement des démarches d'anticipation des mutations économiques et de développement de l'emploi et des compétences. Le but est de financer des actions d'accompagnement des branches, filières ou secteurs identifiés comme prioritaires dans la région. La CCIAMP, en consortium avec La Ciotat Shipyards, ont été lauréat pour le projet HubMuteco, visant à anticiper et accompagner les mutations économiques des entreprises du chantier naval de La Ciotat.

La demande de financement est sollicitée uniquement par la CCIAMP et ne bénéficiera qu'à elle-même.

L'accord de consortium ne constitue aucune entité juridique et n'entraîne aucune solidarité entre les partenaires. Il a pour objet d'organiser les relations entre ces derniers et détaille leurs contributions respectives.

A ce titre, la CCIAMP s'est engagée sur un budget prévisionnel global de 241 045,00 € pour réaliser les actions à sa charge.

Dans cette optique, la CCIAMP sollicite un financement qui ne bénéficiera qu'à elle-même.

L'action HubMuteco s'effectue en collaboration étroite avec l'écosystème de l'emploi et de l'insertion (pôle emploi, mission locale, service emploi de la mairie de la Ciotat, ...) afin de

permettre le repérage de différents profils disponibles pouvant être intéressés puis qualifiés par les recrutements des entreprises de l'écosystème de la Ciotat Shipyards dans une logique de proximité d'îl du « dernier-km ».

Il s'agira de faire remonter la représentation et l'appréciation des publics sur les différents métiers en tension dans le secteur du nautisme et plus particulièrement sur le site du chantier naval.

Cette action permettra de mieux appréhender la vision du public et travailler plus précisément sur la qualification des initiatives et actions du "dernier-km" à entreprendre. Elles seront coconstruites avec les entreprises engagées.

Il s'agira de valider ces remontées et de proposer des actions de proximité, de la communication adaptée aux divers publics, des événements orientés sur la découverte des métiers qui permettent de changer ce paradigme en plaçant les entreprises au cœur du dispositif.

En somme le projet HubMuteco vise à :

- 1 - Elaborer un état des lieux auprès de entreprises portant sur la gestion des ressources humaines, les besoins en compétences attendus, en recrutement et en formation
- 2 - Repérer les publics du bassin d'emploi intéressés par les recrutements des entreprises afin qu'une large proportion des habitants ciotadens bénéficie des emplois proposés dans une logique de solutions responsables au bénéfice du territoire et des citoyens : "employabilité au dernier km"
- 3 - Promouvoir les métiers sur le territoire ciotaden

La demande de subvention concernera essentiellement le point 2.

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aix Marseille Provence souhaite réaliser son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS n°5631

Après instruction, il est proposé d'attribuer à la CCIAMP une subvention d'un montant de 35 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil métropolitain du jeudi 30 juin 2022 portant sur l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence d'un montant de 35 000 euros au titre de l'exercice 2023.

**Article 2**

Est approuvée la convention d'objectifs avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence, ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention afférente à la présente délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole 2023, chapitre 65, nature 657381, fonction 61, sous-politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ